

## **Séance du Jeudi 3 mai 2018**

Membres en exercice : 13  
Convocation du 26 avril 2018

Présents : 10  
Affichage : 26 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

**Etaient présents** : Mme SCHAUFLEUR, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE, Adjoints ;  
Mrs BOUCHASSON, HOCHON  
Mmes SABRE, DE CESARE, PUIG, COLLARD, PEREIRA

**Absents** : M. DENIS (excusé), Mmes DUBOIS, BRETON,

**Secrétaire de séance** : M. HOCHON Didier

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. HOCHON Didier, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2018 est approuvé, à l'unanimité.

✚ **Délibération n°2018-22 : Marchés Publics / Travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas / Lancement de l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à lancer l'appel d'offres relatif au marché de travaux de réhabilitation de deux salles de classes dans le bâtiment ancien de l'école,
- Donne délégation à Mme le Maire pour négocier et choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et l'autorise à signer les marchés.

✚ **Délibération n°2018-23 : Marchés Publics / Travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires adjacents sis 1 Rue d'en Bas / Missions de Coordination SPS**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société TALFUMIER d'un montant de 1 992.00 € HT pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de réhabilitation des classes.

✚ **Délibération n°2018-24 : Commande Publique / Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 et désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement.

**✚ Délibération n°2018-25 : Commande Publique / Marché de fournitures de repas pour la cantine – Année scolaire 2018/2019**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nouvelle proposition de fournitures de repas au prix unitaire de 2.25 € HT (soit 2.37 € TTC) pour l'année scolaire 2018/2019.

**✚ Délibération n°2018-26 : Finances Locales / Régie de recettes périscolaire / Fixation des tarifs des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019 et approbation des règlements intérieurs**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine et du périscolaire comme suit :

**Cantine scolaire** :      Tarif du repas pour les élèves inscrits : **3.70 €**  
   Tarif du repas pour les élèves non-inscrits : **5.40 €**

**Garderie périscolaire** : Tarif du matin pour les élèves inscrits : **2.20 €**  
   Tarif du matin pour les élèves non-inscrits : **3.50 €**

   Tarif du soir (garderie / étude) pour les élèves inscrits : **3.80 €**  
   Tarif du soir (garderie / étude) pour les élèves non-inscrits : **6.00 €**

Et les approuve à l'unanimité ainsi que les règlements intérieurs de la cantine et du périscolaire.

**✚ Délibération n°2018-27 : Urbanisme / Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme avant approbation en conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le dossier de PLU présenté et modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des Conclusions du commissaire enquêteur, avant approbation,

- Demande à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de bien vouloir :

- Instaurer la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal de La Celle-sur-Morin,
- Instaurer la déclaration préalable pour le ravalement des façades sur l'ensemble du territoire communal de La Celle-sur-Morin,
- Instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de La Celle-sur-Morin,
- Instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines de la commune de La Celle-sur-Morin,
- Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire :

- l'approbation du projet de PLU de la commune de La Celle-sur-Morin
- et l'instauration : du Droit de Prémption Urbain (DPU), de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures et le ravalement de façades, du permis de démolir ;
- et d'effectuer les mesures de publicité pour celles-ci.

**✚ Délibération n°2018-28 : Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie / Définition de l'intérêt communautaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications suivantes de l'intérêt communautaire :

Compétence obligatoire 1/ Développement économique : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (élargissement à tout le périmètre de la CA)

- l'observation des dynamiques commerciales,
- l'élaboration de chartes ou développement commercial,
- l'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC,
- la tenue d'un débat en communauté avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial

Compétence optionnelle : 2/ Construction aménagement, entretien et gestion d'équipement culturel et sportif :

- Étude et construction d'une halle des sports

**✚ Délibération n°2018-29 : Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie / Modification des statuts**

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE aux statuts.

L'article 5.3-7 est complété comme suit :

- Etude et mise en place du transport à la demande
- Étude, participation à la réalisation et entretien d'aire multimodale conformément au schéma défini par le Département

**+ Délibération n°2018-30 : Commande Publique / Marché de Maintenance de l'Eclairage Public 2018-2022 / Groupement de commandes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public 2018-2022 proposé par le SDESM.

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

**+ Questions diverses**

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciements de l'association des donneurs de sang pour la subvention qui leur a été attribuée.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'église a été achevée.

- La réfection de la tranchée de l'eau potable Route du Grand Morin a été réalisée par le SNE et pris en charge sur leur budget.

- Mme le Maire informe qu'une subvention a été allouée à la commune, dans le cadre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de deux salles de classes et locaux scolaires annexes. Cette subvention représente 47 % du montant prévisionnel des travaux HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 05 MAI 2018.